

## La nouvelle équipe d'élus est en place

En préambule, M. François Palut, Maire en exercice ouvre la séance à la salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou.

Il accueille les nouveaux conseillers municipaux élus dimanche 15 mars dernier.

Après l'appel, M. François Palut se retire et laisse la parole au doyen de l'Assemblée, M. Gilbert Miossec.

### Election du Maire

M. Gilbert Miossec fait procéder à l'élection du Maire.

M. Gilbert Miossec est élu Maire de la Commune de Plouvorn par les Conseillers Municipaux.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

### Election des Adjoint au Maire

Les élus décident la création de cinq postes d'Adjoints au Maire.

Trois listes d'Adjoints au Maire sont présentées au Maire.

Après une interruption de séance, l'élection a lieu et donne les résultats ci-dessous.

Sont élus Adjoints au Maire par les Conseillers Municipaux.

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : M. Grégory Bodériou

2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Mme Marie-Christine Pichon

3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : M. Martial Cadiou

4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Mme Nadia Crenn

5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : M. André Floch

### Délégations de fonction et de signature à deux Conseillers Municipaux

Deux délégations de fonction et de signature sont décidées par les élus :

- dans le domaine « Finances Communales », elle est attribuée à M. David Le Scanf
- dans le domaine « Urbanisme ». Elle est attribuée à Mme Pascale Moigne.

### Indemnités des élus

Le montant des indemnités de fonction est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux :

Le Maire : 49,6 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les Adjoints : 17,8 % de l'indice brut 1027

Les Conseillers Municipaux délégués : 6 % de l'indice brut 1027

### Délégations au Maire

Un ensemble de délégations sont attribuées au Maire, conformément à la réglementation en vigueur.

**Désignation du nombre de membres à la commission du C.C.A.S.**

Les élus décident le nombre de sept administrateurs issus du Conseil Municipal et le nombre paritaire de sept administrateurs issus de la société civile.

Ces derniers membres sont des représentants de catégories d'association (représentants de personnes âgées, de personnes d'insertion, de l'U.D.A.F. – Union Départementale des Associations Familiales, ...).

Le vote des administrateurs issus du Conseil Municipal aura lieu lors du prochain Conseil Municipal.

Les administrateurs issus de la société civile seront nommés par Arrêté du Maire.

Au préalable une publicité d'appel à candidature sera lancée.

**Charte de l'Elu Local**

La Charte de l'Elu Local est lue à l'assemblée. Elle rappelle les droits et devoirs respectifs des élus. Elle est affichée dans la salle de Conseil de la Mairie.

**Journée « Séminaire ».**

Une journée dite « Séminaire » est décidée le samedi 23 mai 2020 prochain à Saint-Jacques – Guiclan pour tous les conseillers municipaux

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 15 juin 2020 à 19 h.